

CEPDIVIN association

Talence, le 06 novembre 2009

Assemblée Générale

Samedi 05 déc 2009, 11h00 /13h00

Restaurant - Bar à vins *L'Envers du Décor*11 rue du Clocher 33330 Saint Emilion

Invitation à l'Assemblée Générale des Membres de CEPDIVIN association,

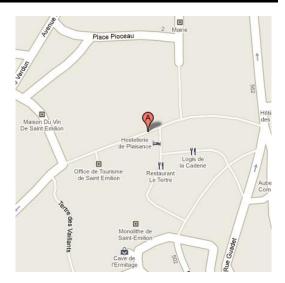
le samedi 05 décembre 2009, de 11h00 à 13h00

Lieu : Restaurant - Bar à vins L'Envers du Décor,

11 rue du Clocher 33330 Saint Emilion



http://envers-dudecor.com/



Chers membres de l'association CEPDIVIN, vous êtes chaleureusement invité(e)s à notre Assemblée Générale Ordinaire.

Chers lecteurs de la lettre d'information vous êtes invités à nous rejoindre et à venir discuter avec nous et, si vous le souhaitez, adhérer à notre association qui, nous le rappelons, travaille sans subventions.

Ordre du jour :

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Emargement, vérification des adhésions & des cotisations
- 3. 2008/2009 : Rapport du Conseil
 - Situation générale morale et financière
 - Bilan des activités
- 4. site cepdivin.org:
 - Fonctionnement, contenu rédactionnel
 - Orientations, partenariats
- 5. Orientations et perspectives :
 - La vie de l'association, collaborations, réalisations
 - Projets
 - Adhésions
- **6.** Adoption du budget 2010, vote.
- Question diverses
- 8. Etablissement du procès-verbal final, clôture.

Cette Assemblée générale sera précédée d'une discussion en ligne sur le bilan, les orientations et le fonctionnement de l'association. Les contributions sont à adresser par e-mail à : tenaguillo@cepdivin.org

La présente invitation tient lieu de convocation. En cas d'impossibilité de participer, il est possible d'être représenté conformément à l'article 12 des statuts (voir ci-dessous le modèle de procuration).

L'AG sera suivie d'un déjeuner sur place **réservé aux membres de l'association - à jour de leur cotisation.** Les réservations devront parvenir **au plus tard le lundi 30 novembre** à cette adresse : cepdivin@cepdivin.org

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion à CEPDIVIN : http://www.cepdivin.org/asso/statuts.html

En vous espérant nombreux,

Très cordialement,

Pour le bureau, Le président,

Amancio Tenaguillo y Cortázar

Procuration	
Article 12 - Assemblée générale ordinaire (extrait) L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. [] Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre ne pouvant détenir qu'un mandat. Toute représentation d'un membre doit être expresse et désigner nominativement son représentant, elle devra être constatée à l'ouverture de l'assemblée. []	
En vue de l'Assemblée Générale ordinaire du samedi 05 décembre 2009 de l'association CEPDIVIN,	
Je soussigné(e) (nom)membre actif (ve) de ladite association, à jour de ma cotisation pour l'année 200	
déclare par la présente donner pleine et entière procuration en vue de me représenter et de participer en mes lieu et place aux votes des points mis à l'ordre du jour,	
à (nom) (prénom) membre actif (ve) de ladite association,	
qui accepte le mandat.	
Fait àle	
Signature du mandant	Signature du mandataire